



Direction de la Voirie et des Déplacements – Direction de l'Urbanisme

Bilan de la deuxième phase de concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil (20^e) étendue au projet d'évolution du franchissement

La Maire de Paris,

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

16 JUL. 2018

Service des collectivités locales
et du contentieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1 ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris conjoint DVD-DU en date du 4 mars 2016 publié au bulletin municipal officiel du 25 mars 2016 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relatifs au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris conjoint DVD-DU en date du 18 novembre 2016 publié au bulletin municipal officiel du 6 décembre 2016 ayant, d'une part, approuvé le bilan de la concertation relatif au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement et, d'autre part, fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour la deuxième phase de concertation propre à l'opération d'aménagement à l'exception du projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20^e) ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris conjoint DVD-DU en date du 03 août 2017 publié au bulletin municipal officiel du 11 août 2017 ayant élargi la deuxième phase de concertation aux nouveaux principes de franchissement proposés par l'équipe en charge de l'étude urbaine ;

Vu le bilan de la deuxième phase de concertation tel qu'annexé au présent arrêté ;

Considérant qu'une première phase de concertation a permis d'établir un diagnostic des enjeux et de partager les objectifs et intentions urbaines pour le franchissement de la Porte de Montreuil mais également pour l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement et que cette première phase a fait l'objet d'un bilan de la concertation ;

Considérant que l'arrêté approuvant le bilan de la première phase de la concertation a également permis de déterminer les objectifs poursuivis et les modalités de la deuxième phase de la concertation qui s'est déroulée entre mars 2017 et janvier 2018 ;

Considérant désormais qu'il y a lieu de clore la procédure de concertation préalable et, pour ce faire, d'approuver le bilan de la deuxième et dernière phase de concertation préalable ;

Considérant les objectifs fixés pour la deuxième phase de concertation :

- Requalifier une porte d'entrée métropolitaine pour transformer la Porte de Montreuil en Place du Grand Paris ;
- Rétablir des continuités bâties et des liens entre Paris, Montreuil et Bagnolet ;
- Développer les circulations douces ;
- Proposer de nouvelles fonctions urbaines, en favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien, en s'appuyant sur la dynamique de l'Arc de l'Innovation, des projets en cours sur Montreuil et Bagnolet, et sur un renouvellement des puces de la Porte de Montreuil dans une logique d'économie sociale et solidaire ;
- Valoriser le cadre de vie par une reconfiguration des espaces et la redéfinition de leur usage, en étant exemplaire en termes de ville résiliente, intelligente et durable ;
- Mettre en valeur les atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte par l'amélioration du fonctionnement et du paysage des équipements sportifs ;
- Créer un boulevard urbain intégrant un traitement paysager à la Porte de Montreuil permettant de mieux organiser et hiérarchiser les flux automobiles entre les Villes de Bagnolet, Montreuil et Paris ;

Organiser des interfaces à la Porte de Montreuil ayant pour objet de favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes et la mise en place de nouveaux usages et fonctions urbaines.

Considérant que lors de cette deuxième phase de concertation, les nouveaux principes du franchissement dédié aux mobilités douces ont été accueillis favorablement par les habitants et permettent d'enclencher un projet d'aménagement s'articulant autour d'une place métropolitaine et d'un programme de construction innovant et porteur d'excellence environnementale ;

Considérant que lors de cette deuxième phase, les habitants ont aussi exprimé le souhait d'interventions sur les espaces publics situés le long de la ceinture HBM et sur lesquels la Ville pourra engager à court terme un programme de requalification ;

Arrête :

Article 1 : Est approuvé le bilan de la deuxième phase de la concertation relatif à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil et au projet d'évolution du franchissement qui vient clore la procédure de concertation préalable.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 20^{ème} arrondissement. Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le **12 JUL. 2018**

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des
Déplacements



Caroline GRANDJEAN

Le Directeur de l'Urbanisme



Claude PRALIAUD

Bilan de la deuxième phase de concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil (20^e), étendue au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Introduction.....	4
Le contexte de la seconde phase de concertation sur l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil	4
Le bilan de la concertation	5
1. Objectifs d'aménagement poursuivis.....	5
2. Déroulement de la concertation	6
2.1. Cadre réglementaire : les modalités de la seconde phase de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil	6
2.1.1 Les modalités de la seconde phase de la concertation définies par l'arrêté commun DVD-DU du 18 novembre 2016	6
2.1.2 La modification des modalités de la seconde phase de concertation par l'arrêté commun DVD-DU du 11 août 2017	6
2.2 Temps de concertation mis en œuvre.....	6
2.2.1 Les réunions publiques.....	6
2.2.2 Les ateliers.....	7
2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants	7
2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse	7
2.3.2 Information dématérialisée.....	8
2.4 Bilan quantitatif.....	8
3. Synthèse de la concertation	9
3.1 Le projet d'évolution du franchissement et la place métropolitaine.....	9
3.1.1 Le projet d'évolution du franchissement	9
3.1.2 La place métropolitaine.....	9
3.2 Les nouvelles fonctions urbaines et la programmation d'activités.....	10
3.2.1 Une programmation mixte à destination des usagers et des habitants du quartier, qui rayonne à l'échelle métropolitaine	10
3.2.2 L'évolution du marché aux puces.....	10
3.3 La valorisation du cadre de vie et des atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte	11
3.3.1 L'amélioration du cadre de vie à court terme est une priorité pour les participants.....	11
3.3.2 Une demande de plus d'espaces verts et d'usages apaisés dans l'espace public	11
4. Prise en compte de la seconde phase de concertation dans la poursuite des études sur le projet de franchissement et sur le projet urbain global	12
4.1 Le projet d'évolution du franchissement et la place métropolitaine.....	12
4.1.1 Un franchissement central dédié aux mobilités douces	12
4.1.2 Une couverture légère des anneaux du boulevard périphérique	12
4.1.3 La place métropolitaine.....	12

4.2 Les nouvelles fonctions urbaines et la programmation d'activités.....	13
4.2.1 Un nouveau programme de construction	13
4.2.2 La consolidation du rayonnement métropolitain du marché aux puces	13
4.3 L'amélioration du cadre de vie du quartier et la mise en valeur des atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte	13
4.3.1 Les voies de desserte internes du quartier apaisées et sécurisées.....	13
4.3.3 Les premières actions / la préfiguration	15
Conclusion	15
Annexes	15

Introduction

Le contexte de la seconde phase de concertation sur l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil

Retenu par l'Etat en 2014 parmi les 200 quartiers nationaux du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le secteur de la Porte de Montreuil est inclus dans le quartier politique de la Ville dit des « Portes du Vingtième ». Limitrophe des communes de Montreuil et de Bagnolet, il revêt une importance stratégique pour la Ville qui souhaite mener un projet ambitieux pour améliorer le quotidien des habitants et affirmer la vocation métropolitaine de cette entrée de Paris.

Pour engager rapidement la transformation du secteur, la Ville a envisagé une stratégie urbaine globale, pensée en deux temps d'intervention complémentaires, se déclinant en deux phases de concertation reflétant les priorités opérationnelles :

- La première phase privilégiant une première évolution rapide du secteur avec le projet de franchissement routier
- La seconde phase visant à assurer une vision d'ensemble pour un projet de requalification urbaine globale du périmètre dans le cadre du NPNRU

Ces deux phases se sont déroulées de la manière suivante :

Une première phase de concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement, s'est déroulée entre mars et juin 2016, selon les modalités définies dans l'arrêté commun DVD-DU en date du 4 mars 2016.

Cette première phase de concertation a fait l'objet d'un bilan qui été approuvé par l'arrêté commun DVD-DU du 18 novembre 2016. Cet arrêté a, d'une part, entériné le projet de franchissement routier de la Porte de Montreuil et, d'autre part, déterminé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable de la seconde phase dédiée plus spécifiquement au projet urbain.

Une seconde phase de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil, a été lancée en mars 2017 sur un périmètre élargi, selon des modalités définies par l'arrêté commun DVD-DU en date du 18 novembre 2016. Comme prévu à l'origine, cette deuxième phase était principalement axée sur le projet urbain.

Lors de cette seconde phase, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a proposé une nouvelle configuration de l'espace public de la Porte de Montreuil, avec une évolution du franchissement routier tel qu'il avait été entériné lors de la première phase. **Afin d'intégrer ces évolutions dans le processus de concertation, un nouvel arrêté en date du 3 août 2017 a été pris. Celui-ci a permis ensuite de présenter en concertation le nouveau projet de franchissement.**

L'évolution du projet de franchissement et des modalités de concertation au cours de la seconde phase de la concertation sur l'opération d'aménagement urbain

L'équipe de techniciens, urbanistes et architectes pilotée par l'Agence TVK a été désignée en fin d'année 2016 pour réaliser l'étude urbaine opérationnelle sur le secteur de la Porte de Montreuil. Pour cette mission, elle s'est appuyée sur le diagnostic partagé et les attentes exprimées par les habitants et usagers durant la première phase de concertation. Les participants avaient notamment fait part des souhaits suivants pour le franchissement et l'aménagement des espaces publics :

- **Une traversée confortable et sécurisante,** qui minimise les nuisances du périphérique et permette de résorber les coupures urbaines engendrées par les voies de circulation ;
- **Une priorité à donner aux déplacements piétons et cyclistes,** ainsi qu'à l'amélioration de la desserte en transports en commun ;
- **Une programmation forte,** pour rendre le secteur attractif afin d'en faire un lieu de destination et pas seulement un lieu de passage ;
- **Des espaces publics accueillants pour toutes et tous,** supports d'usages diversifiés.

Ces ambitions ont été réaffirmées à l'occasion de l'atelier métropolitain du 24 février 2017, qui a réuni les élus des communes de Paris, Montreuil, Bagnolet et Est ensemble ainsi que les partenaires institutionnels tels que la DRIHL et

l'ANRU. L'atelier de concertation du 28 mars 2017 a également permis aux habitants de rappeler l'importance des liens et des perméabilités entre les Villes.

Afin de prendre en compte ces demandes, l'équipe de TVK a mené un travail itératif en s'appuyant sur les propositions émises par les associations de riverains, et par les élèves de l'école Eugène Reisz et les femmes du quartier, lors d'ateliers organisés par l'équipe de développement local. Ces recherches ont conduit l'équipe d'urbanistes à proposer différents scénarios, certains s'appuyant sur le projet de franchissement ayant fait l'objet de la première phase de concertation et d'autres le réinterrogeant en proposant des solutions alternatives. Afin de présenter ces nouveaux scénarii aux habitants, un nouvel arrêté a été pris le 03 août 2017, pour élargir l'objet de la seconde phase de concertation au projet de franchissement. Des modalités de concertation complémentaires ont été ajoutées, notamment la tenue d'une réunion publique supplémentaire, à laquelle ont été invités les Maires des communes de Montreuil et de Bagnolet. Ce nouvel arrêté a permis de poursuivre la concertation sur les évolutions du projet avec l'ensemble des acteurs concernés (les habitants, les commerçants, les acteurs locaux, les usagers, etc.).

Le bilan de la concertation

Conformément au Code de l'Urbanisme, dans ses articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1, et à la délibération du Conseil de Paris 2015 DVD 175-1, les arrêtés communs DVD – DU du 18 novembre 2016 et du 03 août 2017 ont défini les modalités de la seconde phase de concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil, étendue au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil.

Le présent document a vocation à présenter le bilan de cette seconde phase de la concertation préalable.

Après un rappel des grands objectifs d'aménagement poursuivis, le bilan retrace le déroulement des actions de concertation conduites entre mars 2017 et janvier 2018, restitue la teneur des observations, attentes et propositions formulées par les participants et précise la manière dont celles-ci ont été prises en compte dans la poursuite des études sur le projet de franchissement et sur le projet urbain.

1. Objectifs d'aménagement poursuivis

Les arrêtés communs DVD-DU du 18 novembre 2016 et du 03 août 2017 ont approuvé les objectifs d'aménagement suivants :

- Requalifier une porte d'entrée métropolitaine pour transformer la Porte de Montreuil en Place du Grand Paris ;
- Rétablir des continuités bâties et des liens entre Paris, Montreuil et Bagnolet ;
- Développer les circulations douces ;
- Proposer de nouvelles fonctions urbaines, en favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien, en s'appuyant sur la dynamique de l'Arc de l'Innovation, des projets en cours sur Montreuil et Bagnolet, et sur un renouvellement des puces de la Porte de Montreuil dans une logique d'économie sociale et solidaire ;
- Valoriser le cadre de vie par une reconfiguration des espaces et la redéfinition de leur usage, en étant exemplaire en termes de ville résiliente, intelligente et durable ;
- Mettre en valeur les atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte par l'amélioration du fonctionnement et du paysage des équipements sportifs.
- Créer un boulevard urbain intégrant un traitement paysager à la Porte de Montreuil permettant de mieux organiser et hiérarchiser les flux automobiles entre les Villes de Bagnolet, Montreuil et Paris ;
- Organiser des interfaces à la Porte de Montreuil ayant pour objet de favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes et la mise en place de nouveaux usages et fonctions urbaines.

2. Déroulement de la concertation

2.1. Cadre réglementaire : les modalités de la seconde phase de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil

2.1.1 Les modalités de la seconde phase de la concertation définies par l'arrêté commun DVD-DU du 18 novembre 2016

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1 l'arrêté commun DVD-DU du 18 novembre 2016 a défini les modalités suivantes pour la seconde phase de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil :

- Au moins une réunion publique de concertation, auxquelles seront invités les Maires des Communes de Montreuil et de Bagnolet, afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés (les habitants, les commerçants, les acteurs locaux, les usagers, etc.) ;
- Au moins deux rendez-vous participatifs (atelier, marche commentée, ...) en présence notamment des habitants, dans l'objectif de leur permettre d'avoir une pleine compréhension du projet d'aménagement et de recueillir leurs observations et propositions ;
- Les sites paris.fr et mairie20.paris.fr constitueront des supports à la démarche de concertation en mettant à disposition du public toutes les informations relatives au projet et aux rendez-vous de concertation ;
- Afin de recueillir les observations des personnes concernées, un registre sera mis à disposition du public lors de l'(des) événement(s) participatif(s) et de la (ou des) réunion(s) publique(s).
- Les lieux et les dates des événements de la seconde phase de la concertation seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux, par une information sur la page internet dédiée sur paris.fr et par un affichage sur le site et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 20^e arrondissement.

2.1.2 La modification des modalités de la seconde phase de concertation par l'arrêté commun DVD-DU du 11 août 2017

Durant la seconde phase de concertation sur l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil, le projet d'évolution du franchissement qui avait été discuté dans le cadre de la première phase de concertation a évolué. L'arrêté commun DVD-DU du 11 août 2017 a élargi les objectifs poursuivis en deuxième phase de concertation au projet de franchissement de la Porte de Montreuil. Cet arrêté préserve toutes les modalités de la deuxième phase de concertation approuvées par l'arrêté du 18 novembre 2016 et ajoute les modalités suivantes :

- au moins une réunion publique de concertation, auxquelles seront invités les Maires des communes de Montreuil et de Bagnolet, afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés (les habitants, les commerçants, les acteurs locaux, les usagers, etc.) sur les évolutions du projet.
- Les lieux et les dates des événements de concertation seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux, par une information sur la page internet dédiée sur paris.fr et par un affichage sur le site et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 20^e arrondissement.

En conclusion, les modalités de la seconde phase de concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil, étendue au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil prévoient donc une mise à disposition des informations relatives au projet sous différentes formes, une mise à disposition de registres pour recueillir les remarques lors des temps d'échanges et l'organisation d'au moins deux réunions publiques et d'au moins deux rendez-vous participatifs.

2.2 Temps de concertation mis en œuvre

2.2.1 Les réunions publiques

- Réunion publique d'information le 8 décembre 2017 à l'école élémentaire Eugène Reisz (Paris 20^e)

La réunion a permis d'informer les participants sur l'avancement du projet et en particulier sur le nouveau principe de franchissement proposé par l'équipe TVK, ainsi que l'intégration des lots constructibles à l'Est de la Porte de Montreuil au sein de l'appel à projet « Reinventing Cities ». Les élus de Paris, Montreuil et Bagnolet ainsi que la

Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris étaient présents pour répondre aux questions des participants lors du temps d'échange.

- Réunion publique de bilan de la concertation le 26 janvier 2018 à l'école élémentaire Eugène Reisz (Paris 20e)

Cette réunion publique est venue clore la deuxième étape de concertation. Un premier temps en plénière a permis de synthétiser les apports de la concertation et d'expliquer leur prise en compte dans la suite du projet. Ce temps en salle s'est poursuivi par un échange entre les participants, les élus de Paris, Montreuil et Bagnolet ainsi que les services de la Ville et l'équipe TVK. De nombreux commerçants des puces étaient venus faire part de leurs inquiétudes quant à l'évolution du marché et de questionnements relatifs à sa relocalisation. Pour faciliter la compréhension et la visualisation des principes d'aménagement, la rencontre s'est conclue par des visites de sites : un groupe d'habitants a parcouru le quartier avec les services de la Ville et l'équipe TVK, tandis que les discussions avec les commerçants des puces se sont poursuivies sur le site du marché.

2.2.2 Les ateliers

- Atelier du 23 mars 2017 au collège Jean Perrin (Paris 20e)

Organisé au lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, l'atelier a permis de présenter le groupement TVK et expliquer comment les résultats de la première étape de concertation avaient nourri ses réflexions. Un temps d'échange en plénière en présence des services et élus de la Ville de Paris a permis de répondre aux questions des participants et de recueillir leurs remarques sur l'avenir de la Porte de Montreuil. Les échanges se sont poursuivis de manière informelle autour de trois stands thématiques (conditions de réussite du projet ; programmation ; cadre de vie) en présence des services techniques et de l'équipe TVK. En parallèle de la plénière, un atelier ludique pour les enfants était proposé.

- Atelier participatif sur la Place de la Porte de Montreuil et les rues environnantes du 18 décembre 2017 à l'école élémentaire Eugène Reisz (Paris 20e)

Après avoir présenté en réunion publique le nouveau principe de franchissement faisant la part belle aux modes doux, l'atelier était l'occasion d'approfondir avec les participants la question des déplacements, des usages et des ambiances sur la future place de la Porte de Montreuil et les rues environnantes. L'atelier s'est tenu en deux temps : un temps de présentation en plénière et un temps de travail en tables-rondes. Les participants ont travaillé à partir d'images de référence contrastées à commenter et à localiser sur le plan du quartier. Les commerçants des puces ont participé à ce temps de travail et formé un groupe à part pour exprimer leurs attentes quant à l'évolution du marché aux puces.

2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants

Les Parisiens ont été informés de la concertation sur le projet de franchissement et invités à participer tout au long de la démarche.

Les Montreuillois et les Bagnoletais ont été informés via les conseils de quartier concernés et des affiches publicitaires ont été transmises par la Ville de Paris. Avant chaque événement, un mail d'invitation a été adressé aux services et aux élus. Les informations ont également été relayées sur les sites Internet des villes de Montreuil et Bagnolet.

2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse

PORTE DE MONTREUIL	DATE	AFFICHAGE	VILLES LIMITOPHES MONTREUIL / BAGNOLET	PRESSE		BMO
CONCERTATION	12.04.2016 02.06.2016	25/03/2016 au 03/06/2016	15 affiches mises à disposition / commune	Parisien Libération	29/03/2016 07/04/2016	29/03/2016

ATELIER	28.03.2017	09/03/2017 au 29/03/2017	15 affiches mises à disposition / commune	Parisien Libération	16/03/2017	10/03/2017
RÉUNION D'INFORMATION	08.12.2017	21/11/2017 au 12/12/2017	15 affiches mises à disposition / commune	Parisien Libération	23/11/2017	21/11/2017

ATELIER PARTICIPATIF	18.12.2017	01/12/2017 AU 19/12/2017	15 AFFICHES MISES À DISPOSITION / COMMUNE	PARISIEN LIBERATION	01/12/2017	01/12/2017
RÉUNION PUBLIQUE	26.01.2017	11/01/2018 Au 29/01/2018	15 affiches mises à disposition / commune	Parisien Libération	11/01/2018	29/12/2017

2.3.2 Information dématérialisée

- . Annonce des événements sur paris.fr.
- . Envoi d'un message Arc de la Mairie du 20e aux abonnés des alertes liées à la thématique « Aménagements urbains et déplacements » et « Les informations sur les grands projets du 20e ».
- . Envoi d'information aux conseils de quartier par la Mairie du 20e.
- . Invitation des services et des élus de Montreuil et Bagnolet.
- . Transmission de mail d'invitation aux habitants de Montreuil et Bagnolet via les conseils de quartier concernés.
- . Transmission de mail aux personnes inscrites dans la liste de diffusion de la concertation au moins une semaine avant chaque événement.

2.4 Bilan quantitatif

- . La participation du public s'est avérée importante lors des deux réunions publiques et de l'atelier du 23 mars 2017. Elle a été plus faible le 18 décembre 2017 pour l'atelier de réflexion sur les usages de la future place de la Porte de Montreuil et des rues environnantes.

Date de l'événement	Nombre de participants
Atelier du 23 mars 2017 (19h – 21h)	130
Réunion publique du 08.12.2017 (19h – 21h)	100
Atelier du 18.12.2017 (18h30 – 20h30)	40
Réunion publique du 26.01.2018 (19h – 21h)	130

TOTAL	100 participants en moyenne
--------------	-----------------------------

3. Synthèse de la concertation

3.1 Le projet d'évolution du franchissement et la place métropolitaine

3.1.1 Le projet d'évolution du franchissement

3.1.1.1 L'évolution du franchissement répond aux attentes des participants en termes de déplacements doux

La nouvelle solution de franchissement proposée par l'équipe TVK a été accueillie favorablement par les participants. Elle répond aux attentes exprimées lors de la première étape de concertation sur la question des déplacements doux : une traversée confortable et sécurisante qui donne plus de place aux piétons et aux vélos et qui minimise les nuisances du périphérique.

3.1.1.2 Les préconisations des participants en termes de déplacements

Pour les piétons, les participants privilégient un axe central afin que la traversée soit la plus directe possible et permette en même temps de multiples cheminements sur la place. Une sortie de métro plus proche de la porte de Montreuil est souhaitée pour faciliter les liaisons piétonnes entre le métro et les villes de Montreuil et Bagnolet.

Pour les cyclistes, ils souhaitent que l'aménagement tienne compte des différents usages du vélo : des pistes cyclables permettant un franchissement le plus direct possible de la place et qui permettent de se doubler pour les trajets pendulaires domicile / travail et des parcours davantage dédiés à la détente et aux loisirs. Les pistes cyclables doivent être bien délimitées des trottoirs et de la chaussée pour éviter les conflits d'usages.

Pour l'ensemble des usagers, les participants soulignent trois points de vigilance :

- **Sécuriser les traversées piétonnes pour tous les publics**
- **Sécuriser les traversées au niveau des bretelles d'entrée sur le périphérique**
- **Améliorer la desserte en commun par une nouvelle ligne de bus assurant la liaison entre Paris et Montreuil.**

3.1.2 La place métropolitaine

3.1.2.1 Les usages et usagers de la place

- **Un espace public polyvalent**

Les participants imaginent un espace public polyvalent au centre de la place permettant une diversité d'usages : se retrouver à plusieurs en famille ou entre amis, se cultiver, se restaurer etc. Ils souhaitent donner à la place une vocation événementielle et culturelle forte (cinéma, danse, concert etc.). Les usages sportifs font débat : plusieurs participants évoquent les risques pour la santé liés à la proximité du périphérique et ajoutent que le quartier compte déjà beaucoup de terrains de sport. En revanche, des animations sportives, sous une forme événementielle, seraient intéressantes.

- **Un espace public accueillant qui s'adresse à tous**

La place doit être pensée comme un espace public qui s'adresse à toutes et à tous. Certains participants ont notamment souligné l'importance de proposer des activités non marchandes destinées à tous les publics. Dans les pavillons, ils imaginent une diversité d'activités accessibles à tous : maison du vélo, atelier DIY (Do It Yourself), ferme urbaine, recyclerie, restauration etc.

3.1.2.2 L'ambiance de la place

- **Un consensus pour faire de la place un lieu de vie pour les trois villes**

La place doit être animée en journée comme en soirée par les activités qui prendront place en rez-de-chaussée des pavillons et des futurs bâtiments (lieux de convivialité, services aux habitants etc.) et par les événements ponctuels qui pourront s'y tenir. Les RDC devront être ouverts et visibles depuis l'espace public. Des éléments de mobilier venant égayer la place sont préconisés (jeux d'eau, mur d'expression). Les habitants insistent sur l'importance de l'éclairage, en particulier sur les espaces de jeux et de cheminements.

- **Des avis partagés sur l'ambiance paysagère de la place**

Les avis sont partagés sur l'ambiance paysagère de la place : certains imaginent au centre un grand espace vert pouvant accueillir des activités, d'autres estiment que cet aménagement n'est pas réaliste en termes d'entretien et préfèrent des plantations en bacs. Les participants privilégient des plantations hautes et espacées (arbres et arbustes) plutôt qu'une végétation dense et basse type bosquets, davantage propice aux mésusages. La végétation peut aussi servir à séparer les flux de circulation entre voitures, piétons et vélos.

- **Un point de vigilance sur la sécurité, l'entretien et les mésusages dans l'espace public**

Lors des réunions publiques et des marches exploratoires, les habitants ont attiré l'attention sur les problématiques de sécurité et le sentiment d'insécurité ressenti dans l'espace public du quartier en particulier pour les femmes isolées, jeunes filles... Ce sentiment est renforcé par un manque général d'éclairage sur les trajets piétons, par le manque de propreté et les mésusages sur l'espace public, ou encore par l'insécurité des traversées piétonnes des principaux axes de circulation.

La prévention situationnelle, la gestion et l'entretien des espaces publics est un point de vigilance à prendre en compte dans l'aménagement de la place et de ses abords. Par ailleurs, certains participants alertent sur les mésusages que de grands espaces ouverts pourraient induire.

3.2 Les nouvelles fonctions urbaines et la programmation d'activités

3.2.1 Une programmation mixte à destination des usagers et des habitants du quartier, qui rayonne à l'échelle métropolitaine

Le projet doit être l'occasion de développer de nouvelles activités à la Porte de Montreuil dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en lien avec la recyclerie et le marché aux Puces (maison du vélo, atelier « Do It Yourself », ferme urbaine etc.). **Les participants souhaitent que la recyclerie soit maintenue à la Porte de Montreuil** et certains aimeraient qu'elle dispose d'un espace de vente en dehors des grandes ventes annuelles.

La programmation doit aussi répondre aux besoins des habitants et usagers du quartier : services à la personne, artisans, lieux de convivialité, commerces diversifiés etc.

Certains s'interrogent sur la pertinence de construire des bureaux à la Porte de Montreuil car le quartier en compte déjà beaucoup et les retombées économiques pour les habitants du quartier paraissent limitées.

3.2.2 L'évolution du marché aux puces

3.2.2.1 Le point de vue des habitants et usagers du marché

- **L'évolution du marché dans le cadre du projet**

Les participants sont favorables à la conservation des puces qui fait partie de l'identité de la place et partagent l'envie de les voir évoluer. Ils souhaitent que le confort s'améliore et que de nouvelles activités soient associées au marché : cuisine de rue, espaces de restauration, toilettes etc. De nombreux participants plaident pour une montée en gamme du marché avec une amélioration et une diversification des produits vendus. Certains estiment que le marché doit continuer à répondre aux besoins des populations à faibles revenus. Tous les participants s'accordent sur l'importance de régler les problèmes de gestion autour du marché (embouteillages, saleté dans les rues adjacentes) et de trouver une réponse à la question de la vente à la sauvette.

- **Des actions de préfiguration à court terme pour animer la parcelle des puces en dehors des jours de marché**

Riverains et salariés des entreprises de la Porte de Montreuil souhaitent développer de nouveaux usages sur le parking en dehors des jours de marché. Certains proposent des activités sportives, d'autres des activités en lien avec le réemploi des objets, l'artisanat et la fabrication locale. D'autres jugent qu'il sera difficile de rendre cet espace accueillant avant le démarrage des travaux et pour des raisons de sécurité, préconisent de fermer le parking en dehors des jours de marché.

3.2.2.2 Le point de vue des commerçants des puces

Les puciers se disent favorables au réaménagement de la place et apprécient le projet d'espace public. **Leurs inquiétudes portent sur la reconfiguration du marché et le devenir des « familles » qui vivent grâce à cette activité.** Ils affirment qu'aujourd'hui, les puces sont le seul lieu de vie du quartier. Les commerçants partagent l'envie d'offrir un nouveau visage au marché. Ils demandent plus de confort et de sécurité, avec une présence policière renforcée. Certains proposent de développer une offre de restauration. Ils imaginent aussi des activités qui pourraient prendre place sur une partie du parking en dehors des jours de marché, comme des jeux pour enfants ou des animations temporaires.

Les puciers ayant participé aux temps de concertation sont en revanche majoritairement opposés à la relocalisation du marché au sein d'un bâtiment, et ce pour plusieurs raisons :

- Le marché en plein air fait partie de l'identité des puces
- Ils craignent que cette reconfiguration entraîne une diminution du nombre d'emplacements
- La circulation des camions dans lesquels ils stockent leurs marchandises au sein d'un bâtiment leur paraît problématique
- Certains s'interrogent sur l'impact d'une telle transformation au niveau de la clientèle du marché et des produits vendus.
- D'autres souhaiteraient connaître la superficie et le prix des futurs emplacements.
- Le marché risque de perdre en attractivité pendant la période du chantier et les modalités de relocalisation temporaires nécessitent d'être précisées.

Enfin, les commerçants des puces sont opposés à la construction d'un bâtiment sur la partie la plus au sud du marché, nommée « le square ». Positionné à l'entrée du marché, le « square » est ouvert sur les villes de Paris et Montreuil, c'est la vitrine du marché. Privés de cet espace, les puciers craignent que le marché perde en visibilité et soit relégué loin du cœur de la place.

3.3 La valorisation du cadre de vie et des atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte

3.3.1 L'amélioration du cadre de vie à court terme est une priorité pour les participants

Des améliorations à court terme sont attendues dans le quartier :

- Sécuriser certains carrefours et traversées pour les piétons, en particulier devant le groupe scolaire Eugène Reisz (entre les rues Eugène Reisz et Félix Terrier)
- Rénover le groupe scolaire Eugène Reisz et le collège Jean Perrin
- Améliorer et développer de nouveaux usages dans les rues et squares du quartier

3.3.2 Une demande de plus d'espaces verts et d'usages apaisés dans l'espace public

Les participants estiment que la ceinture verte est trop sportive et que le quartier manque d'espaces publics accueillants et propices à la détente. Ils souhaitent que les rues et squares du quartier soient plus apaisés et accueillants pour les familles. Ils demandent davantage d'espaces verts, une place de l'eau plus importante dans les projets et de nouveaux usages favorisant le lien social, avec une attention particulière portée à la préservation de la biodiversité (jardins partagés, installation de bacs de compostage, hôtels à insectes ...). **Si de nouvelles activités sportives sont installées, elles doivent être en accès libres, diversifiées et s'adresser autant aux femmes qu'aux hommes.**

Les avis sont partagés sur l'ouverture des espaces publics. Certains voient dans la suppression des clôtures et barrières un atout pour fluidifier les parcours et une manière d'apaiser les espaces publics. D'autres jugent que des espaces totalement ouverts nécessitent d'être vigilants sur la question de l'entretien et des mésusages.

Par ailleurs, les participants ont émis des réserves quant à la construction d'un bâtiment au débouché de la rue Lucien Lambeau, au sein de la ceinture verte. Certains préconisent que le bâtiment soit construit sur pilotis pour réduire son emprise au sol et permettre des cheminements fluides entre la rue et la passerelle.

4. Prise en compte de la seconde phase de concertation dans la poursuite des études sur le projet de franchissement et sur le projet urbain global

4.1 Le projet d'évolution du franchissement et la place métropolitaine

4.1.1 Un franchissement central dédié aux mobilités douces

Le principe d'un franchissement central dédié aux modes doux, type zone verte, recréant un lien continu entre Paris et Montreuil est retenu.

Ce franchissement central doit permettre :

- **de simplifier et de sécuriser les déplacements piétons et vélos**, avec deux voies à traverser, contre quatre actuellement, et de résoudre le point noir cyclable entre Paris et Montreuil en favorisant les liaisons directes
- **d'améliorer les accès piétons au métro, tramway et lignes de bus, ainsi que les cheminements de l'ensemble des usagers des trois villes limitrophes** (habitants, salariés, clients, touristes...). L'amélioration de la desserte en transports en commun est souhaitée et à l'étude (création d'une sortie de métro plus proche de la station de Montreuil ; nouvelle ligne de bus assurant la liaison entre Paris et Montreuil, prolongation de la ligne 9)

Il conviendra de travailler sur le confort de ces cheminements, les éventuels conflits entre piétons et vélos sur la place et de veiller à des aménagements permettant d'améliorer la desserte cyclable et de sécuriser les déplacements piétons.

La Ville souhaite aussi maîtriser le trafic automobile, sans pour autant pénaliser ce mode de déplacement, mais anticipe sur la baisse du trafic routier déjà en cours, et les mutations à venir du boulevard périphérique avec l'essor des mobilités innovantes et durables. C'est pourquoi, la circulation routière et les bretelles d'accès au périphérique sont maintenues mais le giratoire routier sera recalibré et apaisé, avec une sécurisation des traversées et des carrefours, ainsi qu'une mise à distance des habitations coté Paris. Les études de circulation dynamique ont permis de valider ce principe. Des études d'impact de circulation plus poussées, notamment sur le boulevard périphérique devront être menées.

4.1.2 Une couverture légère des anneaux du boulevard périphérique

Le principe d'une couverture « légère » des anneaux du périphérique est privilégié par rapport à un ouvrage imposant de génie civil. Cette couverture doit permettre de réduire fortement les nuisances sonores du périphérique et remettre cet espace central de la Porte au cœur de l'espace public. Les solutions de couverture et de principe constructifs seront affinées au regard des contraintes techniques et financières.

4.1.3 La place métropolitaine

L'ambiance et l'aménagement de la place doivent permettre des usages variés pour en faire un lieu de destination métropolitain, inscrit dans la ceinture verte parisienne, et fédérateur des liens entre Paris, Montreuil et Bagnolet. Le parti d'aménagement retenu s'articule autour de 3 grands principes :

- **La végétalisation de la place**, par un système planté qui étire et prolonge la ceinture verte et les continuités vertes écologiques. Il conviendra d'éviter les zones trop densément peuplées pour veiller à la visibilité de l'espace public ; les arbres à petit développement, les structures végétales verticales qui assurent une transparence, seront privilégiées ;
- **Une programmation d'activités, d'événements ponctuels et de nouveaux usages**, qui dynamisent et structurent l'espace public, en journée comme en soirée. Cette intensification de l'espace public doit se concevoir dans une bonne articulation entre des activités commerciales et des activités non marchandes (culturelles, événementielles, sportives...) ainsi qu'entre les différents espaces de programmation : rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments, installations légères, temporaires (kiosques, pavillons...) sur l'espace public, et espaces de jeux (ludiques, sportifs..) ou de nature. La porosité entre ces espaces, le parti d'aménagement de ces

« séquences », ainsi que la définition d'un projet d'animation d'ensemble, s'appuyant sur les acteurs du territoire et les futurs opérateurs de l'appel à projet Reinventing Cities, constituent de véritables enjeux à approfondir dans la poursuite du projet.

- **Le confort des cheminements, la prévention situationnelle et la lutte contre les pollutions.** Ces enjeux doivent être intégrés dans le parti d'aménagement et la conception de l'espace public : les parcours doivent être plus confortables et sécurisés, adaptés à tous les usagers (personnes à mobilité réduite, cyclistes, enfants etc.) ; la lumière et l'eau doivent être intégrées dans l'animation et l'aménagement ; le mobilier urbain et les espaces de jeux doivent s'adresser à tout public, des solutions innovantes seront proposées pour réduire les îlots de chaleur, le bruit, les nuisances et mésusages sur l'espace public.

4.2 Les nouvelles fonctions urbaines et la programmation d'activités

4.2.1 Un nouveau programme de construction

Les emprises constructibles identifiées par l'équipe TVK permettent d'envisager un programme constructible d'environ 60 000m² de sdp sur la Porte de Montreuil, qui dynamisera le territoire et constituera un pôle majeur de l'arc de l'innovation, en complément de la programmation économique prévue sur le secteur de Python-Duvernois. L'ambition est de créer une nouvelle dynamique de développement et d'innovation, résiliente, fortement ancrée sur le territoire et inscrite dans la transition écologique. Cette dynamique générera une nouvelle attractivité et contribuera à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux du NPNRU les Portes du 20ème.

Ces nouveaux programmes constructibles situés à l'interface de Montreuil et de Bagnolet sont intégrés à l'appel à projet « Reinventing Cities ». Ces constructions qui devront s'intégrer dans le grand paysage ouvert métropolitain, ne doivent pas créer un mur entre Paris et Montreuil mais doivent être pensées comme des éléments ponctuels offrant des porosités visuelles et un épannelage varié. Des éléments « signaux », comme un bâtiment-pont au-dessus du périphérique ou des installations plus légères adossées à l'espace public peuvent marquer ce paysage.

La programmation devra contribuer à conforter les filières et les acteurs déjà présents sur le quartier (économie sociale et solidaire, réemploi, industries culturelles et créatives, numérique, sport...). La consolidation du rayonnement métropolitain du marché aux puces, ainsi que le maintien de la recyclerie dans le périmètre de la Porte de Montreuil sont des enjeux majeurs du site.

L'économie circulaire sera mise au cœur du projet urbain, et ces deux programmes constituent un véritable levier.

La réversibilité des programmes, la programmation innovante des rez-de-chaussée et leur porosité avec l'espace public sont des enjeux forts qui ont été identifiés dans l'appel à projet.

4.2.2 La consolidation du rayonnement métropolitain du marché aux puces

La reconstitution du marché aux puces au sein des programmes constructibles intégrés à l'appel à projet Reinventing Cities doit permettre de consolider et de développer l'attractivité du marché, tout en améliorant son fonctionnement quotidien et le confort pour les puciers et la clientèle du marché.

Le marché aux puces sera un élément fort et emblématique de la future place et une composante majeure de ce lieu de destination et de son animation. Son attractivité sera renforcée par une fréquentation plus importante de ce lieu de destination métropolitain et par une meilleure accessibilité en transports en commun et modes doux. Il conviendra de porter une attention à la signalétique, à la bonne visibilité des Puces depuis la Place et à l'accroche des entrées du marché depuis l'espace public. Des activités complémentaires, des services associés au marché aux puces, pourront également permettre de conforter son rayonnement, d'élargir la clientèle et de développer son animation.

4.3 L'amélioration du cadre de vie du quartier et la mise en valeur des atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte

4.3.1 Les voies de desserte internes du quartier apaisées et sécurisées

Le principe retenu pour favoriser et sécuriser les déplacements piétons, vélos est d'amplifier les espaces de cheminements dans le quartier et de pacifier la circulation automobile, notamment autour des équipements scolaires et sportifs. Le principe de l'élargissement des trottoirs et du redimensionnement du stationnement, en lien avec les zones de flux et d'activités (équipements sportifs, équipements scolaires) est souhaité et devra s'articuler avec le projet urbain de Python-Duvernois pour une continuité des cheminements et de pratiques de la Porte de Bagnolet à la Porte de Montreuil.

La sécurisation des carrefours (notamment à la sortie du Collège Jean Perrin) et les aménagements incitant les voitures à réduire leur vitesse seront mis en place.

La séparation des flux piétons et vélos est privilégiée, ainsi qu'une ambiance apaisée et paysagée séquençant les cheminements piétons.

Il conviendra également de travailler sur les interfaces, les limites et clôtures entre l'espace public et les bâtiments ou équipements sportifs de part et d'autre des rues du quartier. Sont privilégiées : les clôtures légères, les interfaces paysagères, les percées visuelles vers les cœurs d'îlots plantés, ou encore la création de « parvis » ouverts devant les bâtiments et les équipements sportifs, qui peuvent être amenés à jouer le rôle de limite.

Coté HBM, Paris Habitat doit poursuivre la réflexion sur la création de rez-de-chaussée et d'espaces permettant de structurer et d'animer le linéaire et les cheminements le long des immeubles d'habitations.

Coté ceinture verte et équipements sportifs, le travail doit être poursuivi pour préciser les partis d'aménagement des clôtures et des limites, prenant en compte les différentes contraintes de gestion et de sécurité des différents équipements.

La sécurisation et la mise en valeur du parcours vers la passerelle Lucien Lambeau est également un enjeu fort pour faciliter les cheminements et les liens avec Bagnolet. Les études doivent être poursuivies, autour d'hypothèses mixtes, articulant nouveau programme/équipement, structurant la rue Lucien Lambeau, et aménagement paysager et nature animant le lien Paris-Bagnolet.

4.3.2 La mise en valeur et le renforcement des espaces paysagers de la ceinture verte, alternant squares de proximité et parcours nature et de biodiversité

La mise en valeur et le renforcement du potentiel paysager de la ceinture verte est au cœur de la requalification urbaine du quartier et du NPNRU.. L'objectif est de fédérer les différentes entités sportives, aujourd'hui autonomes et fermées sur elles-mêmes, par un système végétal et écologique s'étirant des talus du périphérique jusqu'aux cœurs d'îlots des HBM. L'enjeu est de repousser les limites des équipements sportifs et des HBM pour étirer et amplifier les espaces plantés et créer une continuité verte entre la Porte de Montreuil et la Porte de Bagnolet. Ces nouveaux espaces publics pourront être supports de loisirs, de rencontres, d'innovation sportive, de biodiversité.

Cet objectif pourra se traduire par **l'ouverture et la requalification des squares de proximité existants (square Dejerine, squares Louis Lumière)** et la création de parcours/boucles sportifs nature autour du centre sportif Louis Lumière et en lien avec le secteur Python-Duvernois, potentiels pour les parcours marathonien. Une ambiance naturelle permettant le développement de la biodiversité est privilégiée.

Le renforcement de la structure végétale des talus du périphérique ou la végétalisation des murs anti-bruit peuvent être également proposés.

La programmation de nouveaux usages de loisirs et sportifs dans ces espaces verts doit privilégier une ambiance apaisée, familiale et multi générationnelle, privilégiant lieux de rencontres et limitant le recours à la clôture, tout en assurant une sécurité des usagers. Les activités sportives en libre accès sont familiales et « nature », en complément des pratiques de sports urbains proposés sur Python-Duvernois.

L'aménagement de ces espaces publics doit permettre une certaine maîtrise des usages, une facilité de gestion / entretien. La place de l'eau dans ces espaces pourra être étudiée.

Conclusion

La deuxième phase de concertation préalable portant sur le projet urbain et l'évolution du franchissement routier a fait apparaître deux échelles de projet, aux enjeux et temporalités distinctes.

Le premier périmètre, d'échelle métropolitaine, porte sur la transformation de la Porte de Montreuil, s'articulant autour d'un nouveau franchissement dédié aux modes doux et autour d'un programme de construction innovant, intégré à l'appel à projet Reinventing Cities. Ce périmètre fera l'objet d'une opération d'aménagement ambitieuse, permettant de recréer les liens entre Paris, Montreuil et Bagnolet.

Le deuxième périmètre est d'échelle plus locale et concerne l'amélioration à court terme du fonctionnement quotidien du quartier, avec une requalification légère des espaces publics le long de la ceinture HBM, pour améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers des équipements scolaires et sportifs. Contribuant au NPNRU, ces travaux relèvent des programmes d'intervention de la Ville et pourront être engagés rapidement dans le quartier.

Ces travaux pourront être accompagnés d'actions d'urbanisme tactique, afin de tester de nouveaux usages dans les squares et sur les parvis des terrains sportifs suite à un repérage préalable avec les habitants, les associations et les services de la Ville : implantation de mobiliers urbains légers (jardinières, assises, hôtels à insectes), fresques artistiques ...

Annexes

- Affiches publilégal
- Articles parus dans Le Parisien, le JDD et le journal municipal de Montreuil, Le Montreuillois
- Compte-rendu de l'atelier du 23 mars 2017
- Compte-rendu de la réunion publique du 8 décembre 2017
- Compte-rendu de l'atelier du 18 décembre 2017
- Compte-rendu de la réunion publique du 26 janvier 2017
- Contributions reçues à l'adresse concertationportedemontreuil@imaginons.paris
- Documents transmis par l'association AMELIOR le 30 juin 2017